



**Comité des finances et de l'administration**  
39<sup>e</sup> réunion (intersessions)  
2 juillet 2020  
Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

Point	Document
1. <b>Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	FA-245/20 Rev. 1
2. <b>Rapport de la réunion du 1 et 2 juin 2020 – à examiner et, s'il y a lieu, à approuver</b>	<a href="#">FA-244/20</a>
3. <b>Communication du Gouvernement brésilien – à examiner</b>	<a href="#">FA-246/20</a>
4. <b>Viabilité financière de l'Organisation – à examiner</b>	verbal
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.	
5. <b>Arriérés de contributions – à examiner</b>	
5.1 <b>Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants</b>	verbal
Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés, y compris les contacts avec les Membres ayant des arriérés de longue date.	
5.2 <b>Résolution sur la suspension temporaire des Membres ayant des arriérés persistants</b>	<a href="#">Résolution 470</a>

À sa 126<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé en principe la résolution sur la suspension temporaire des Membres ayant des arriérés persistants, sous réserve de précisions supplémentaires du Comité des finances et de l'administration.

**5.3 Scénario d'exclusion des Membres ayant des arriérés persistants, basé sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21** [FA-239/20 Rev. 1](#)

Le Directeur exécutif fera rapport.

**6. Projet de budget administratif pour 2020/21 – à examiner** [FA-231/20 Rev. 1](#)

Le Comité examinera le projet révisé de budget administratif pour 2020/21.

**7. Vérificateur – à examiner**

**7.1 Vérificateur actuel : Cabinet Nexia Smith & Williamson** [FA-241/20](#)  
[FA-248/20](#)

Conformément à la demande formulée par le Comité lors de sa précédente réunion, l'Organisation a renouvelé l'invitation au vérificateur de l'OIC pour l'année caféière 2018/19 à être disponible pour une session de questions et réponses. Le document [FA-248/20](#) contient la réponse du vérificateur à l'invitation de l'OIC à participer à la réunion.

Le Directeur exécutif fera rapport sur son interaction avec le vérificateur concernant les questions soulevées lors de la précédente réunion du Comité.

**8. Déménagement – à examiner** [FA-247/20](#)

Le Directeur exécutif fera rapport.

**9. Questions diverses – à examiner** verbal

**10. Date de la prochaine réunion – à noter** verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra à une date qui sera fixée par le Comité.

<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>
<a href="#">Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Mandat du Comité des finances et de l'administration (Annexe V)</a>
<a href="#">Accord international de 2007 sur le Café</a>